

Lutte contre l'ambroisie

La floraison a lieu en juillet, l'ambroisie est alors coupée au moment de la coupe de maintien. La coupe de cette plante allergisante doit être effectuée avant la maturité des graines pour éviter leur dissémination.

**TOUS
concernés,
chacun doit
AGIR !**



Arbres d'alignement et franges boisées sur le domaine public départemental

L'entretien des arbres d'alignement sur le domaine public est à la charge du Département sauf dans les agglomérations de plus de 500 habitants. Hors domaine public, les riverains sont soumis à une obligation d'élagage, c'est-à-dire que les arbres, branches et racines doivent être coupés à l'aplomb des limites du domaine public par les propriétaires riverains. Un arbre de plus de 2 mètres de hauteur ne peut être planté à moins de 2 mètres de la limite du domaine public sans autorisation.

Chaque année, le Département consacre 150 000 € à l'entretien des

arbres d'alignement sur le domaine public (réduction de couronne, élagage, lamier pour les franges). Cet entretien a lieu principalement en période de repos végétatif.



DU RESPECT POUR LES AGENTS DES ROUTES

Directement au contact de la circulation, les agents départementaux de la Direction des Déplacements œuvrent quotidiennement pour améliorer, entretenir et sécuriser les 4216 km du réseau routier départemental.

Merci de respecter ces femmes et ces hommes et de veiller à leur sécurité par une conduite responsable et courtoise.

**PRUDENCE
RALENTIR**
Des agents
travaillent pour
votre sécurité

LA
DRO
ME -
LE DÉPARTEMENT



Vélos voies vertes



L'entretien suit le même rythme que les routes départementales y compris pour la lutte contre les espèces invasives, et sans fauchage des sous bois où le milieu naturel est préservé. L'intervention en débroussaillage se réalise en période hivernale avec la mise en sécurité liée aux branches surplombant la voie, le dégagement des zones arbustives et des masques de visibilité.



CONTACT

Direction des Déplacements
1 place Manouchian - BP 2111
26021 Valence cedex
04 75 75 92 92

www.ladrome.fr

Graphisme : Martine Follet - Cédric photos - © Métros, Rby - Juillet, 2021

L'ENTRETIEN DES DÉPENDANCES VERTES

DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DE LA DRÔME

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT



ladrome.fr



L'entretien des dépendances vertes est une activité essentielle pour le Conseil départemental de la Drôme, exploitant du réseau routier départemental. Le fauchage est un enjeu fort en terme de sécurité routière pour les usagers et pour les agents qui assurent l'entretien des routes ●



Pourquoi faucher et débroussailler les routes ?

- ▶ Pour assurer une bonne visibilité du tracé, des véhicules en circulation, de la signalisation de police et directionnelle.
- ▶ Éviter un empiètement de la végétation sur la chaussée.
- ▶ Éviter le déport des véhicules vers l'axe de la chaussée engendré par «l'effet paroi» d'une végétation haute.
- ▶ Empêcher la création de masques pour la grande faune à proximité de la chaussée.
- ▶ Prendre en compte la sécurité des piétons.

En luttant contre le développement des plantes allergisantes, le fauchage est également un enjeu de **santé publique**.

Enfin, la maîtrise du développement végétal est impérative pour **la pérennité de l'infrastructure routière**.

Deux principes guident l'action du Département : le fauchage haut (10 cm) et le fauchage tardif.

LE FAUCHAGE HAUT (10 CM)
présente
de nombreux avantages

- 1 Réduit le risque d'arrachage de l'herbe et préserve le système racinaire participant ainsi à la préservation du patrimoine routier et limitant le phénomène d'érosion du sol.
- 2 Limite le développement des espèces invasives et en particulier de l'ambrosie.
- 3 Contribue au maintien d'un paysage propre au secteur géographique traversé et respecte la biodiversité.
- 4 Réduit de façon significative le risque de projection de pierre pendant le fauchage, et donc d'accident.

LE FAUCHAGE TARDIF
présente
les avantages suivants

- 1 Favorise les espèces locales en laissant les plantes fleurir, fructifier et disséminer leurs graines pour favoriser la biodiversité.
- 2 Maintient un abri et du garde-manger constitué par les hautes herbes pour les insectes voire la petite faune sur toute la durée de leur cycle de vie.
- 3 Ralentit la repousse.

Les campagnes de fauchage sont retardées et débutent lorsque la hauteur de l'herbe atteint 40 cm.

Fauchage haut et fauchage tardif optimisent les interventions sur les dépendances vertes, favorisent la biodiversité et réduisent les coûts d'activité.



Calendrier

COUPE DE SÉCURITÉ

Fin avril / début mai, quand l'herbe atteint 40 cm, début du fauchage de l'accotement sur une largeur d'outil et dégagement de la visibilité dans les courbes et les carrefours.



COUPE DE MAINTIEN

En juillet, les graines sont formées, fauchage de l'accotement sur deux largeurs d'outil et du fossé intérieur.



DÉBROUSSAILLAGE

À partir du mois d'août jusqu'à fin mars en plaine et du mois de juillet jusqu'à mi-avril en montagne.

